decoset

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : JEUDI 7 DECEMBRE 2023

Secrétaire de séance : MME OUSMANE

D2023-63 – Approbation du tableau des effectifs et créations de postes dans le cadre du transfert du centre de tri de TM à Decoset au 1er janvier 2024

Vu les statuts de Decoset approuvés en Comité syndical,

Vu la délibération de Toulouse Métropole du 12 octobre 2023,

Vu l'avis du Comité social territorial de Toulouse Métropole du 15 juin 2023,

Vu l'avis du Comité social territorial de Decoset du 5 décembre 2023,

En application des dispositions de l'article L 5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales et des statuts, Toulouse Métropole a transféré à Decoset sa compétence en matière de gestion et d'exploitation des déchèteries, de compostage des déchets verts et de transferts, au 1er janvier 2021.

Dans la continuité du transfert de compétence, Toulouse Métropole a acté par délibération en date du 12 octobre 2023, le transfert de 52 emplois affectés à l'exploitation du centre de tri de Toulouse, à compter du 1er janvier 2024. Pour rappel, le personnel exerçant en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré est transféré de plein droit au sein de l'établissement d'accueil, dans les conditions de statuts initiales. Ces agents conservent, s'ils y ont intérêt, les avantages qu'ils ont acquis individuellement en matière de rémunération et de régime indemnitaire ainsi que tous les avantages collectivement acquis (en application du troisième alinéa de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

Accusé de réception en préfecture
081-263102036-20231214-D2023-63-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Par ailleurs, dans le cadre d'un transfert de compétence qui entraine le transfert du service ou de la partie du service chargé de sa mise en œuvre, une fiche d'impact doit notamment décrire les effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail ainsi que sur la rémunération et les droits acquis des agents concernés. Cette fiche est en annexe **à la présente délibération**.

Il convient d'acter le transfert du personnel titulaire du centre de tri de TM à Decoset à compter du 1er janvier 2024 - et de créer les 52 emplois correspondants.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE DE CREER** au tableau des emplois et des effectifs de Decoset les postes correspondant aux 52 emplois transférés de Toulouse Métropole à Decoset au 1er janvier 2024, à savoir :
  - 47 emplois d'adjoints techniques territoriaux – à temps complet (agent ou agente de tri) ;
  - 4 emplois d'agents de maîtrise territoriaux – à temps complet (encadrant ou encadrant de proximité)
  - 1 emploi de technicien territorial - à temps complet - (responsable centre de tri)

- **S'ENGAGE** à inscrire au Budget les sommes nécessaires au paiement des salaires, charges et frais afférents à ces emplois.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et documents relatifs à ce transfert

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
MME OUSMANE

S.M. DECOSET - Déchetteries - COllectes - SElectives - Traitements -

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	10	7	17
Votants	10	7	27
Pouvoirs	1	0	2
Total de voix	**22**	**7**	**29**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	**22**	**7**	**29**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-63-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023